

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 -140 du 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 novembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V.HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORQUET, E. DROMART, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, B. DOBOEUT, B. ROUSERE, L. GABRELLE, Y. BONNERRE, B. VAILANT, J. MAURER, Ph. GORQUET, R. LELEU, B. BRONNIART, J.C. MATEUX, J. N. MENAGE, F. SELLIER, M. REBOUT, M GUIDEZ, D. TABARY, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. A. PREVOST, absent et excusé a été suppléé par M. Th. ROUCOU.

Mme N BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M. G. DUE.
M. R. LELEU, absent et excusé a donné pouvoir à M. Ph. LEFORT,
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL.

Objet : Environnement - Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA) – Adhésion de l'intercommunalité pour le bassin versant de la Sensée.

La séance ouverte, Monsieur le Président souligne que la Communauté de Communes du Sud-Artois adhère au Syndicat Mixte de l'Escaut depuis sa création le 05 mars 2014 pour la partie de son territoire couvert par le « SAGE Escaut ».

Le 1^{er} janvier 2018, ce syndicat mixte a étendu son périmètre au territoire couvert par le SAGE de la Sensée, devenant ainsi le Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA).

Monsieur le Président rappelle les termes du débat du conseil communautaire lors de sa séance du 18 décembre 2017 à l'issue duquel l'intercommunalité avait délibéré défavorablement sur la demande d'adhésion et sur les modifications statutaires proposées. Cet avis avait été rendu faute de visibilité suffisante notamment sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) sur le « périmètre Sensée » qui aurait impacté fortement la clé de répartition budgétaire.

Monsieur le Président indique que la Communauté d'Agglomération de Cambrai a modifié ses statuts par arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 afin d'intégrer la compétence SAGE Sensée et a sollicité son adhésion au SyMEA pour la partie de son périmètre intercommunal concerné.

Le SyMEA a délibéré favorablement le lundi 1^{er} octobre 2018 sur l'intégration de ce nouveau périmètre permettant de stabiliser le financement de ce syndicat mixte sur l'ensemble du périmètre des SAGE de l'Escaut et de la Sensée.

Suite à cette modification, les différents EPCI sont appelés à se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai de trois mois à compter du 12 octobre 2018.

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de revoir sa position et d'envisager son adhésion au SyMEA pour la partie de son territoire couverte par le « SAGE Sensée ». Les cotisations liées à cette adhésion seront calculées selon 2 critères : la population (75%) et la surface (25%).

Pour la Communauté de Communes du Sud-Artois, les cotisations annuelles seront déterminées de la façon suivante :

- ~ Périmètre Sensée (36 communes) : 37 143,96 €/an (soit 1,94 €/an/hab concerné – base 19110 habitants),
 - ~ Périmètre Escaut (11 communes) : 2 583,00 €/an (soit 0,52 €/an/hab concerné – base 4883 habitants).
- Soit un montant de la cotisation globale (Escaut et Sensée) de 39 726,96 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les modifications statutaires apportées au Syndicat Mixte Escaut et Affluents ;
- d'approuver l'adhésion à cette structure de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ;
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Sud-Artois pour la partie de son territoire couvert par le SAGE de la Sensée ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette adhésion dans les différents budgets de l'intercommunalité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 27 novembre 2018 et transmission
en Préfecture le 27 novembre 2018

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean Jacques COTTEL.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/12/2018